



AVIS DE COURSE Catamarans

Nom de l'épreuve : **VOILES FEMININES DE PORTICCIO** 1^{ère} Edition

Autorité Organisatrice : Société des Loisirs Nautiques de Porticcio
Grade : 5C
Date et Lieu : Samedi 29 Juin 2024 à Porticcio

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrentes et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participantes.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 - Le Règlement du Championnat de Ligue Division 1 et Division 2
- 1.4 - Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par la voix.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront communiquées en version électronique par mail au plus tard après 17h00 le 28 juin 2024 et sur le groupe WhatsApp « Régates Voile Légère LCV ».
- 2.2 Les IC seront également affichées sur place le jour de la régates.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Il sera procédé à l'affichage des documents de course (avis de course, instructions de course, avenants, parcours, résultats provisoires, infos Jury). L'ensemble de ces documents pourront également être mis en ligne sur le groupe WhatsApp mentionné ci-dessus.
- 3.3 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte exclusivement aux pratiquantes féminines

Elle se déroulera sur le support suivant :

- **Catamaran de sport**

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

Régates de grade 5 :

a. Pour chaque concurrente majeure en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrente mineure en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé de la sportive mineur.
- Des licences à la journée peuvent être délivrées sur place le jour de la régates.

4.3 Les équipages doivent se préinscrire par email pour le **mercredi 26 juin 2024** à l'adresse : slnporticcio@gmail.com

4.5 Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, chaque barreuse ou équipière doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Catégorie	Montant d'inscription
<i>Moins de 18 ans</i>	10 € / équipière
<i>A partir de 18 ans</i>	15 € / équipière

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription, briefing et programme :

Date	Horaires	Objet :
Samedi 29 juin 2024	De 09h00 à 10h00	Confirmation des inscriptions
Samedi 29 juin 2024	10h30	Briefing régatières
Samedi 29 juin 2024	11h00	1 ^{er} signal d'avertissement

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : **Sans objet.**

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
Catamarans	9	9	9

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **11h00**.

8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h00**.

9 LIEU

9.1 Le site d'accueil de la régata est situé sur la **Plage de la Viva** à la SLNP.

9.2 La Zone de Course principale est située dans le secteur de la **plage devant le Club**.

10 LES PARCOURS

Les parcours seront de **type construit** (Banane, Triangle ou Trapèze) **avec départ de plage**. Ils seront communiqués avec les Instructions de Course et disponibles sur le groupe WhatsApp de l'épreuve.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour les **Catamarans**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12 CLASSEMENT

12.1 Le système de classement sera conforme à l'Annexe A des RCV.

12.2

Si course en flotte : UNE course devra être courue pour valider l'épreuve.

Si course en poule : DEUX courses devront être courues pour valider l'épreuve.

12.3 a) Quand moins de **QUATRE** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de **QUATRE à SIX** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand **SEPT** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

13 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

13.1 [DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés : **sans objet**.

13.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

-Des gilets de sauvetage (mini 50N) pour toutes les personnes à bord.

-Une VHF

-Un couteau

-Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

-Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

-Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche ainsi qu'un de secours (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

14 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Pour cette régata la SLNPORTICCIO mettra à disposition le matériel suivant :

- Catamaran Hobie Cat T1 dans la limite de 4 bateaux.
- Catamaran Hobie Cat Teddy dans la limite de 4 bateaux
- Catamaran Hobie Cat M dans la limite de 4 bateaux

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, la concurrente et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 **Utilisation des données personnelles des participantes.**

En participant à cette compétition, la concurrente et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrente accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 **PRIX**

Les prix seront distribués comme suit :

- Aux trois premières de chaque série
- Aux trois premières de chaque catégorie d'âge à partir de 5 concurrentes
- Aux premières de chaque catégorie d'âge si moins de 5 concurrentes
- Aux trois premières féminines de chaque classe à partir de 5 concurrentes
- Aux premières féminines de chaque classe si moins de 5 concurrentes
- Aux trois premiers Clubs.

18 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter :



Référents :	Audrey.
	Nicolas
Administratif	Aline
Ambassadrice FFV voile féminine	Chiara

Email : slnporticcio@gmail.com – GSM : +33 6 74 98 06 21